



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DFCPAJI_2024_0211

Objet : marché 24.189 de prestation artistique pour la production d'œuvres et de prêt de matériel dans le cadre de l'exposition Gregor BOZIC et Léonard MARTIN au MUba Eugène Leroy.

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'en vertu de l'article R.2122-3 du code de la commande publique, les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsque le marché public a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la création de l'exposition consacré à Gregor BOZIC et Léonard MARTIN au MUba Eugène Leroy du 20 septembre 2024 à 5 mars 2025 ;

DECIDONS

Article 1er : De conclure le marché n°24.189 de prestation artistique pour la production d'œuvres et de prêt de matériel dans le cadre de la programmation artistique du MUba Eugène Leroy, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing avec l'association Le Fresnoy – Studio national d'arts contemporains, pour un montant de 17 213,58 € TTC en vue l'organisation de l'exposition « Gregor BOZIC et Léonard MARTIN ».

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du contrat seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/07/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905393-20240722-2024_0211-0

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **22 JUIL. 2024**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

The image shows a circular official seal of the City of Tourcoing, with the text 'VILLE DE TOURCOING' and 'Dept du Nord' visible. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.

Accusé réception en Préfecture le : **22 JUIL. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **22 JUIL. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/07/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905993-20240722-2024_0211-0